

Lorsque vous arrivez sur cette page, c'est que vous avez trouvé un article sponsorisé et que vous avez cliqué sur le lien...

Qu'est-ce qu'un article sponsorisé ?

C'est un article rédigé et publié à la demande d'un annonceur, directement ou par l'intermédiaire d'une régie publicitaire ou d'une agence spécialisée dans le marketing sur internet. Il s'agit soit d'un article éditorial, soit d'un test de produit ou de service. Dans les deux cas, il a été rédigé librement et sans différence particulière de traitement, sur la base d'un échange de mails ou d'un dossier de presse, mais aussi souvent sur simple commande, l'auteur effectuant alors de lui-même le travail de documentation.

Il s'agit donc d'un article à vocation publicitaire ou promotionnelle, payé par l'annonceur, qui représente un temps de travail (documentation, test, rédaction) et pour lequel framboise314 reçoit une contrepartie.

C'est quoi la contrepartie ?

En général c'est le matériel qui est fourni gratuitement pour les tests. Dans ce cas c'est précisé et l'article est marqué comme *sponsorisé*.

Dans d'autres cas, comme un site web, par exemple, la contrepartie est financière (en général 50€ pour un article) et cette somme permet de financer l'hébergement, un certain nombre de plugins payants, du matériel pour les tests... Dans ce cas la mention *sponsorisé* apparaît également.

Un article sponsorisé peut-il garder une indépendance éditoriale ?

Sur framboise314, oui. C'est même une condition préalable. Cette philosophie est conforme à la ligne éditoriale générale de framboise314, où de toute façon le dénigrement gratuit de personnes ou de services n'a pas sa place. Quoiqu'il en soit, quand un annonceur commande un article sponsorisé sur un blog, **il ne paye pas pour que l'on dise du bien de son service, mais pour que l'on en parle**. C'est le fait qu'on en parle qui constitue le retour sur investissement d'un billet sponsorisé. Pas la flagornerie. Sinon c'est un publi-rédactionnel, ce qui est différent.

D'autre part je propose à l'annonceur de relire l'article avant publication et si le contenu ne lui plait pas l'article n'est pas publié...

Comment reconnaît-on un billet sponsorisé sur framboise314 ?

C'est très simple : la mention ===== Article Sponsorisé ===== apparaît en clair au début de l'article. Si cette mention n'apparaît pas ce n'est pas un billet sponsorisé, et personne n'a été payé par qui que ce soit pour l'écrire (même si l'article est gentil ☺).

Y a-t-il beaucoup d'articles sponsorisés sur framboise314 ?

Non. Les billets sponsorisés représentent actuellement environ 6 % du contenu total du blog.

Un billet sponsorisé a t il un intérêt pour le lecteur ?

Comme tous les autres articles, ni plus ni moins. Car il apporte la même pertinence d'information, traitée sous le même angle que le reste du contenu du blog, avec une analyse critique du service et le même ton qui caractérise framboise314.

En conclusion framboise314 :

- 1/ **Annonce clairement** qu'il s'agit d'un article sponsorisé, dès le début de l'article.
 - 2/ **N'accepte que les propositions** pour des articles que framboise314 aurait publié même sans contrepartie. (à l'inverse des publi-rédactionnels qui sont une publicité déguisée).
 - 3/ **N'accepte que des articles** pour lesquels la liberté de rédaction est totale. Les tentatives d'influence sur le contenu sont rejetées et l'article n'est pas publié.
 - 4/ **N'accepte pas un billet sponsorisé** pour un produit ou un service sans relation avec la thématique du blog. Je n'accepte que les produits ou services qui rentrent dans le cadre du blog (Raspberry Pi, Arduino, informatique, électronique). Vous ne trouverez pas d'articles sur un dentifrice, un site de jeu ou de poker en ligne. Ce genre de proposition (accompagnée d'un article déjà rédigé) est fréquente (plusieurs par mois 😊) mais systématiquement refusée.
 - 5/ **Ne souhaite pas remplir le blog d'articles sponsorisés.** Le taux est de de 6% actuellement (2024). La limite maxi est fixée à 10%.
- Il y a moins de 100 articles sponsorisés sur les 1466 articles du blog à ce jour (mi 2024)
- 6/ **Ne veut pas mettre en place un système d'affiliation** qui transforme le blog en succursale de certaines grandes enseignes de la vente en ligne.

Rédigé d'après [PresseCitron](#).